

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 janvier, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel BLANCHET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Alain ROUAULT, Gilbert VÉTILLARD, Sandrine MONTEBAULT, Thierry HOUDAYER, Nathalie ARNAUD, Claude RÉAUTÉ, Bérengère LOW, Frédéric COQUEMONT, Laurent LEPAGE, Joël BESNARD, Eric GUÉRIN, Michel DUCHESNE, ~~Jean-Louis GEORGET~~, Lydie LEROUX.

Excusé : Jean-Louis GEORGET,
Secrétaire de séance : Bérengère LOW

Plateau surélevé : résultat appel d'offres

- Rapport du maître d'œuvre

La commune de SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX a confié au Cabinet ZUBER, l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement du Carrefour Rue St Jean (RD133) / Rue St Germain.

Trois Entreprises ont été consultées selon la procédure adaptée

- Date d'envoi en consultation : 05-12-2013
- Date limite de réception des Offres : 20-12-2013 à 12h00

L'ouverture des plis, relative à la consultation concernant les travaux désignés ci-dessus et ayant eu lieu à 14h00, le 06 janvier 2014 en mairie, en présence de la commission d'appel d'offres, a donné lieu à une remise de propositions de la part de 3 entreprises .

Prix Hors Taxes

Pli n°1 – CHAZE TP 37 477,40€ Pli n°2 – COLAS 38 544,15€ Pli n°3 – BMTP 34 831,45€

Les réponses proposées par l'ensemble des entreprises sont en accord avec les prescriptions demandées dans la consultation.

L'offre individuelle de l'entreprise BMTP est, selon les termes du Code des Marchés Publics, la mieux-disante
L'entreprise BMTP a fait une offre d'un montant de 34 831,45€ HT soit 41 658 ,41 € Toutes Taxes Comprises.

- Choix de l'entreprise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise BMTP, moins disante pour 34 831.45€ H.T.

Lotissement « Domaine de la Croix » - convention avec le conseil général pour l'accès sur la RD

Le conseil général autorise la SNC LE DOMAINE DE LA CROIX à réaliser l'aménagement d'un accès au lotissement.

Le département s'engage à entretenir à ses frais la chaussée de la RD 104

La SNC s'engage à entretenir à ses frais pendant les travaux et jusqu'à la remise de l'ouvrage à la commune : la signalisation verticale de police et de jalonnement, horizontale de l'accès au lotissement, la structure et la couche de roulement de l'ensemble de la voirie de l'accès situé sur le domaine public communal, les équipements de gestion des eaux pluviales.

La commune s'engage à entretenir à ses frais, à partir de la remise d'ouvrage par la SNC et veillera au bon entretien de : la signalisation verticale de police et de jalonnement, horizontale de l'accès au lotissement, la structure et la couche de roulement de l'ensemble de la voirie de l'accès situé sur le domaine public communal, les aménagements paysagers sur les dépendances de la RD les équipements de gestion des eaux pluviales, l'éclairage public

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention entre les trois parties.

Info : la commercialisation des parcelles est reprise par SOFIL avec libre choix de constructeur

Etude d'urbanisme par le CAUE pour le bourg

Suite à la mise en place du PLH, chaque commune de l'agglo doit mener une réflexion sur le non gaspillage des terres ainsi que sur la densification des centres- bourgs.

La commune peut bénéficier en 2014 d'une subvention de 50% par Laval-Agglo sur les études d'aménagement et de redynamisation des centres-bourgs réalisées par le CAUE, étude obligatoire pour permettre aux aménageurs de préempter si nécessaire.

Le conseil municipal est favorable au projet d'étude sur la partie haute de la rue de l'Eglise et rue St Germain

Collège d'Andouillé

Suite à la réunion du 4 décembre dernier au sujet de la sectorisation du collège, la possibilité du rattachement des communes de St Germain et St Jean au secteur de recrutement du collège Jules Renard de Laval a été évoquée. Cela contribuerait à résoudre le problème de sureffectifs du collège d'Andouillé. La continuité scolaire serait privilégiée pour les élèves déjà inscrits et pour les fratries.

La mise en œuvre de ce rattachement pourrait intervenir à la rentrée 2015 (réflexion à mener par rapport aux transports)